

# Accusé d'avoir participé au génocide au Rwanda, pourquoi cet agent municipal a été réintégré et promu à la mairie de Rouen ?

Clémence Blanche

France 3, 13 février 2026

Depuis les révélations du média d'investigation *Le Poulpe*, début février 2026, la campagne municipale de Rouen (Seine-Maritime) est troublée. En cause, la réintégration et la promotion de Claude Muhayimana, agent municipal franco-rwandais de 65 ans, accusé de complicité de génocide et de crimes contre l'humanité au Rwanda en 1994. La mairie s'explique.

Ce sont des faits d'une gravité exceptionnelle. Claude Muhayimana, 65 ans, est un agent de la mairie de Rouen (Seine-Maritime) accusé de complicité de génocide et de crimes contre l'humanité, lors des massacres des Tutsis au Rwanda en 1994, qui ont fait au moins 800 000 morts.

Nous avions suivi son procès en 2021, à l'issue duquel il avait été condamné à 14 ans de réclusion criminelle. Mais le Franco-Rwandais a depuis contesté cette décision et a été libéré après un an de prison. Son procès en appel s'est ouvert jeudi 12 février [3 février] 2026 à Paris, il y comparaît libre.



Claude Muhayimana, Franco-Rwandais accusé de complicité de génocide et agent municipal, lors d'un reportage de France 3 Normandie en 2021 à Rouen (Image d'archives). • © France Télévisions

Et l'histoire fait des remous à Rouen depuis la sortie d'une enquête de nos confrères du média d'investigation *Le Poulpe*, révélant que le cantonnier a été réintégré à la mairie de Rouen à sa libération et a même été promu.

## Des "risques juridiques notables" ont mené à sa réintégration

Au vu de la gravité des faits reprochés à Claude Muhayimana, le choix de le réintégrer en tant qu'agent municipal, entre 2022 et 2026, et son avancement de carrière, interrogent.

*"Il faut d'abord rappeler que depuis sa procédure d'appel, Monsieur Muhayimana bénéficie à nouveau de la présomption d'innocence"*, annonce d'emblée Jean-Marc Magda, directeur général des services de la mairie de Rouen. Cette présomption d'innocence vaut jusqu'au verdict du tribunal, à la fin du procès, prévue le 27 février 2026.

*"La mairie n'a pas été inactive, nous avons arrêté de lui verser son traitement [équivalent d'un salaire dans la fonction publique] lorsqu'il était en prison et nous l'avions révoqué. Mais nous avons été saisis par son avocat au moment de sa libération"*, justifie le directeur.

Selon Jean-Marc Magda, *"Son avocat contestait sa révocation et les services juridiques de la Ville ont estimé que les risques juridiques étaient notables. C'est ce risque qui a amené à revoir leur position et réintégrer l'agent"*.

Une source syndicale, souhaitant rester anonyme, fait part de son incompréhension. *"À mon avis, il y avait un vice de procédure qui les a obligés à le réintégrer. Car un arrêté de révocation ce n'est pas une procédure à la légère, il y a des règles"*, ajoute-t-il. Pour lui, Claude Muhayimana aurait dû être écarté.

La mairie de son côté assure qu'il n'y avait pas d'autres moyens de le mettre à l'écart, et qu'il était notamment impossible de mener une procédure disciplinaire en raison de la procédure en appel. Elle n'avait plus d'éléments matériels pour mener une telle procédure, la première condamnation étant remise en jeu en appel.

*"Pourquoi ils ne l'ont pas radié dans les règles en saisissant un juge administratif dès sa condamnation en première instance en 2021 ? On aurait évité les problèmes aujourd'hui"*, s'agace le syndicaliste. Il ajoute que le nom de l'agent accusé de complicité de génocide et sa fonction à la mairie étaient clairement cités dans les médias à l'époque, entachant ainsi l'image de la ville.

## Une promotion en 2024 qui dérange certains agents

Une autre interrogation concerne l'avancement de carrière dont Claude Muhayimana a bénéficié en 2024, alors que cette procédure n'a rien d'obligatoire.

*"Cela n'a rien d'exceptionnel, elle se base en grande partie sur l'ancienneté de l'agent et la manière de servir. Les équipes et la hiérarchie étaient satisfaites sur sa manière d'agir"*, soutient le directeur général des services. Il affirme également n'avoir reçu aucune plainte ni aucune question sur cette promotion à l'époque.

*"C'est faux"*, répond avec fermeté notre source syndicale. *"J'avais moi-même soulevé la question auprès de Jean-Marc Magda,*

*il m'avait simplement répondu que ce n'était pas de son fait, que son nom avait été proposé par sa prédécesseuse. Et c'est tout."*

*"C'est honteux... Je dénonce l'iniquité de traitement, appuie le syndicaliste. Ça met en colère certains agents, en contrepartie nous avons un collègue malade d'un cancer qui s'est vu refuser un avancement sous prétexte qu'il ne travaille plus depuis six mois à cause du traitement de sa maladie. Je ne comprends pas".*

## **Demande d'enquête et ré-actions des opposants aux municipales**

L'affaire fait aussi des remous auprès des opposants politiques du maire, Nicolas Mayer-Rossignol (PS), surtout en cette période d'élections municipales.

*"Cette affaire interroge, il y a une incohérence des décisions"*, nous fait part Marine

Caron (Horizons), qui a demandé la tenue d'une enquête administrative indépendante, dont les conclusions doivent être rendues publiques.

*"On parle de plus en plus d'exemplarité et de transparence envers les citoyens, et nous n'avons reçu encore aucune explication de la part de Monsieur le maire"*, ajoute-t-elle.

Un autre candidat à la mairie de Rouen, Maxime Da Silva (LFI) a *"beaucoup de questions et d'inquiétudes"*.

*"Le maire est coutumier d'avoir des ambiguïtés sur les génocides et le silence est souvent accompagnateur de culpabilité"*, déclare-t-il. *Le fait que l'on doive attendre une enquête journalistique ou administrative pour avoir des explications, ce n'est pas normal".*

*"Monsieur le maire est le premier à comprendre l'émoi. Mais le droit n'est pas la morale et nous étions obligés de respecter le premier. Au soir du jugement, quel qu'il soit, des suites seront données"*, a réagi Jean-Marc Magda, directeur général des services de la mairie de Rouen.